

Les subsides

entendu, c'est que le gouvernement n'a pas présenté cette mesure. Comment pouvons-nous retarder son adoption, alors qu'elle n'a même pas été présentée?

L'autre question soulevée par le ministre portait sur d'autres projets de loi que les libéraux voulaient adopter. Si le gouvernement veut mettre l'accent sur des mesures concernant les sociétés plutôt que des questions vitales pour les personnes âgées et les agriculteurs, c'est évident que des problèmes se poseront. Ce n'est pas nous, mais bien le gouvernement qui décide quelles mesures il désire présenter et quand. Nous attendons encore le projet de loi concernant l'augmentation de \$25 en juillet et décembre du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées. Le gouvernement n'a pas encore présenté le projet de loi pouvant empêcher un très grand nombre d'agriculteurs de faire faillite. Par contre, il nous présente un projet de loi sur les sociétés dont l'étude n'en finit plus.

Je demande au ministre si le gouvernement ne pourrait pas commencer à mettre de l'ordre dans ses priorités législatives et à étudier des questions vitales pour les gens au lieu de ces projets de loi relatifs à des sociétés.

M. Campbell (Cardigan): Monsieur le Président, selon moi, cette observation est un peu injuste. Certaines mesures et projets de loi financiers profitent, sans aucun doute, à tous les Canadiens; c'est le cas, notamment, de la modification proposée au supplément de revenu garanti et de la proposition à l'étude à l'heure actuelle au sujet de l'aide devant être apportée aux céréaliers de l'Ouest. Certaines mesures proposées doivent être étudiées en priorité. Il faut donc que les leaders parlementaires des deux partis se réunissent pour s'entendre sur un calendrier, afin que les mesures législatives, notamment l'augmentation prévue du supplément de revenu garanti, soient adoptées le plus rapidement possible.

M. le vice-président: Le débat.

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) d'avoir présenté une motion permettant à la Chambre d'étudier les résultats obtenus par les libéraux en matière de pensions, les mesures inadéquates que le gouvernement a prises dernièrement pour remédier à la très grande pauvreté de nombreuses femmes âgées et son inertie face à la nécessité évidente de procéder à une réforme des pensions.

Une personne âgée sur quatre vit dans la pauvreté. Quelque 60 p. 100 des femmes âgées seules, dont 80 p. 100 sont des veuves, sont pauvres, et mises à part des augmentations des prestations de sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti, elles n'ont pratiquement aucune chance de voir leur niveau de vie s'améliorer. Tout ce qui s'offre à elles, c'est une longue vie de pauvreté, à l'instar de nombreuses femmes sur le marché du travail ou au foyer, à moins que l'on procède à une véritable réforme des pensions. Le NPD souscrit à cette motion qui déplore le retard apporté à répondre aux besoins de centaines de milliers de personnes âgées seules en augmentant le supplément de revenu garanti ou en faisant en sorte que les prestations de sécurité de la vieillesse redeviennent ce qu'elles étaient auparavant, à savoir un revenu de substitution.

Cependant, à l'instar des conservateurs, nous sommes bien conscients que les considérations d'ordre électoral ont plus d'importance aux yeux des libéraux que les besoins des pensionnés. Nous n'avons pas besoin d'un groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions pour montrer au gouvernement les graves lacunes des régimes public et privé, qui sont

incapables d'offrir des pensions suffisantes aux femmes qui, statistiquement, vivent plus longtemps que leurs maris et qui ont très peu l'occasion de contribuer à leurs propres régimes privés ou de gagner suffisamment pour toucher les pleines prestations du Régime de pensions du Canada, voire d'obtenir leur part de la pension de leur mari en cas de divorce ou de décès. Lorsque le gouvernement se décide à agir, à la veille des élections, les mesures qu'il prend ne tiennent pas compte de la gravité de la situation dans laquelle sont placés de nombreux Canadiens. En rejetant la recommandation du groupe de travail au sujet d'une augmentation permanente de \$102 du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées seules et en ne promettant qu'une augmentation de \$50 par mois à la fin de l'année, le gouvernement montre qu'il n'a rien compris au rapport du groupe de travail et aux témoignages reçus. En ne présentant pas les modifications nécessaires à la Chambre, il ne fait qu'aggraver l'incertitude dans laquelle de nombreux Canadiens vivent.

Si le NPD est d'accord pour que dans la deuxième partie de la motion on reproche au gouvernement de ne pas avoir donné suite au rapport du groupe d'étude sur la refonte des prestations de retraite, il comprend mal, par contre, que le député s'étonne des piètres mesures prises à ce sujet dans le budget de février dernier. Le ministre est resté égal à lui-même, en soutenant les principes que défendent libéraux et conservateurs dans la majorité de leurs rapports: encore des stimulants et encore les coudées franches au secteur privé qui s'est si mal comporté dans le domaine des prestations de retraite. Le député ne devrait donc pas s'étonner qu'on accorde d'autres dégrèvements fiscaux aux mieux nantis pour les inciter à investir ni qu'on donne si peu aux pauvres et aux travailleurs à mi-temps sur le plan des comptes enregistrés d'épargne-retraite. Le député et ses collègues conservateurs se sont décarcassés pour trouver des moyens d'empêcher que les régimes privés de retraite ne soient englobés dans le régime de pensions du Canada ou dans le Régime de la sécurité de la vieillesse. Au lieu de réaménager carrément les régimes de retraite, les libéraux se sont contentés d'augmenter de \$1.61 par jour, une somme dérisoire, le supplément du revenu garanti d'ici à la fin de 1984, tout en accordant des dégrèvements fiscaux mirobolants aux plus riches, des dégrèvements qui atteignent parfois \$20 par jour pour les plus fortunés d'entre eux.

Contrairement aux libéraux et aux conservateurs, les néo-démocrates modifieraient le régime de prestations de telle sorte que les retraités ne seraient plus obligés de compter autant sur le SRG pour vivre puisque le supplément a été établi en 1966 à titre provisoire seulement en attendant que le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et les régimes privés arrivent à maturité. Environ 18 ans plus tard, plus de 50 p. 100 des retraités dépendent en totalité ou en partie du supplément du revenu garanti pour vivre. Voilà qui montre bien que les régimes publics et privés ont échoué.

La refonte des pensions devrait être une véritable refonte. On propose dans le budget d'attendre une dizaine ou une vingtaine d'années encore pour voir si les régimes privés ne feront pas l'affaire. Il faut réaffirmer que le régime de la sécurité de la vieillesse est un régime universel et le fixer de nouveau à son niveau de 1964, c'est-à-dire à 20 p. 100 de la moyenne des